

Commune d'ESPEYRAC

(12140)

ARRETE N° A221107-20

**OBJET : ARRETE MUNICIPAL PORTANT DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT
SUPPLÉANT INCENDIE ET SECOURS**

Le Maire de la Commune d'Espeyrac,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Considérant la nécessité de désigner un conseil municipal correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret susvisé, à savoir le 1^{er} novembre 2022 ;

ARRETE

Article 1er :

En application de l'article D. 731-14 du code de la sécurité intérieure, Monsieur REMIZE Jean-François est désigné correspondant suppléant incendie et secours pour la commune d'ESPEYRAC.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Envoyé en préfecture le 07/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Affiché le

ID : 012-211200977-20221107-A221107_20-AI

Article 2 :

Le maire de la commune d'ESPEYRAC est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé.

Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Aveyron et à Monsieur le Directeur du SDIS 12.

Fait à Espeyrac, le 7 novembre 2022.

Le Maire
Sébastien COSTES



Envoyé en préfecture le 07/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Affiché le

ID : 012-211200977-20221107-A221107_20-AI